

CONTRÔLES - CORRECTIONS

D2-Entretien le matériel, les outils et les machines

Public cible : Parcours AFP (Article 32), Exploitation.

Prérequis : Connaissance des techniques de base du métier,
Avoir suivi le module B1 pour les parcours Article 32.

Durée : 1 jour.

Objectifs de la formation :

Identifier les causes de défaillance des équipements.

Réaliser des actions de maintenance de 1^{er} niveau en prenant en compte les prescriptions en matière de protection de l'environnement, protection de la santé, sécurité au travail et d'hygiène.

Validation de la formation et Certificat:

Pour les parcours article 32, une évaluation de fin de module valide l'acquis des compétences.

Une attestation de suivi de module de formation de l'École Genevoise de la Propreté sera remise aux personnes qui auront assisté à la totalité du module.

CONTENU DU MODULE

- **Rappel sur les types de matériels**
- **Contrôles avant utilisation**
- **Bon fonctionnement**
- **Conformité**
- **Maintenance**
 - Niveau 1
 - Préventive
 - Corrective
- **Entreposage**

Compétences visées :

- ✓ Etre capable de réaliser des actions de petite maintenance visant à éviter/résoudre des pannes et prolonger la durée de vie et leur bon fonctionnement des matériels.
- ✓ Mettre en œuvre les prescriptions HSE.

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, mise en situation professionnelle et retours d'expériences.

Méthode pédagogique active et participative.

INSCRIPTION

Demande d'inscription à adresser à l'Ecole Genevoise de la Propreté soit :

- par courrier à l'Ecole Genevoise de la Propreté : 4, rampe du Pont-Rouge 1213 PETIT-LANCY
- par email : info@coledelaproprete.ch
- par fax au 022.300.69.83
- online : www.ecoledelaproprete.ch

Groupe de 12 participants maximum.